



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/06/2018

Reçu en préfecture le 29/06/2018

Affiché le

SLOX

ID : 081-218102572-20180619-2018DEL35-DE

Date de la convocation  
12.06.2018

L'an deux mille dix huit et le dix neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 18/35

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, SAMATAN, DE GUALY, Mmes GONZALES, THUEL, Mrs, GALINIE, PEYRONIE; Mme KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI.

**Absents** : Mme BABAUX procuration à Mme TAFELSKI  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU  
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE  
Mr KOWALCZYK procuration à Mme THUEL

**Secrétaire** : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**ADHESION AU  
GROUPEMENT DE  
COMMANDE  
VETEMENTS DE  
TRAVAIL ET  
EQUIPEMENTS DE  
PROTECTIONS  
INDIVIDUELLES**

Afin de réduire au maximum les coûts, il est proposé d'adhérer au groupement de commande dont pour l'instant la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi sont membres afin de lancer un marché d'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle.

Le marché sera pluri-annuel (4 ans) et en fonction des besoins identifiés concernerait :

- Les vêtements de travail qui sont destinés aux agents n'intervenant pas sur voirie ( lot 1, lot 7 )
- Les vêtements haute visibilité destinés aux agents exposés au risque routier ( lot 2 ) Ces vêtements seront de couleur orange fluo suite à l'évaluation des risques (piqûres d'insectes)
- Les protections pour les pieds, les mains, spéciales, usage court ( lot 3, lot 4, lot 5 et lot 6 ). Les EPI sont à destinations des agents qui nécessitent une protection individuelle spécifique en fonction de l'évaluation des risques.
- Les protections pour les électricien travaux sous-tension ( lot 8 )
- Les protections pour les élagueurs ( lot 10 )
- Les protections pour les saisonniers ( lot 9 )

Adopté à l'unanimité

## LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

Au regard de l'importance de la problématique achat et du souhait exprimé par la commune d'avancer sur la mutualisation des commandes publique il est proposé :

DECIDE :

- de se prononcer favorablement sur l'adhésion au groupement de commande achat de vêtements de travail et d'équipements de protections individuelles ainsi défini.

-de mandater Monsieur le Maire afin d'identifier les minimas et maxima relatifs aux lots correspondant aux besoins de la ville sur la période de 4 ans et de signer la convention constitutive de ce groupement de commande correspondante.



Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 27 juin 2018  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental